

GARANTIES D'ASSURANCES A REMETTRE A CHAQUE LICENCIE

CONTRAT N°58103727

CONTRAT LICENCE DE BASE FEAB RESPONSABILITE CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT

ASSURES:

La FFAB, ses clubs affiliés, les dirigeants statutaires, le président, les adhérents licenciés à la FFAB, les professeurs diplômés d'état, les personnes bénévoles licenciées ou non de l'association, les préposés (extrait chapitre 5 des dispositions générales).

RESPONSABILITE CIVILE - Capitaux garantis:

Tous dommages confondus : 10.000.000 € par sinistre dont :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs :
- * 3.100.000€ par sinistre franchise 100 €
- Dommages Immatériels non consécutifs ou purs :
- * 800.000€ par sinistre Franchise 800 €
- Dommages en cours d'exploitation résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle ; Tous dommages confondus:
- * 600.000 € par année d'assurance franchise : 1.000 €

Sans pouvoir dépasser 150.000€ par année d'assurance pour les frais de présentation et de réparation des dommages environnementaux.

Défense Pénale et Recours suite à accident : 50.000 € par année d'assurance

– franchise 250 €.

Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (chapitre 4 des dispositions générales)

INDIVIDUELLE ACCIDENTS:

Assurés sociaux et non assurés sociaux

Nous garantissons le paiement des prestations forfaitaires en cas d'accident corporel dont l'assuré serait victime au cours des activités assurées, y compris les déplacements.

Nous intervenons après remboursement effectué par le régime social et la mutuelle

Frais médicaux : jusqu'à concurrence de 7.622 € par sinistre y compris le bris accidentel de lunettes - Sans franchise

Les soins dentaires et prothèses sont limités à 1.500 € par dent avec

un maximum de 3.500 € par sinistre

Licenciés autres que Dirigeants Garantie Décès : 15.000 €

Incapacité permanente : 45.000 €

Licenciés Dirigeants

Garantie Décès : 25.000 €

Incapacité permanente : 150.000 €

ACTIVITES ASSUREES:

Pratique des disciplines suivantes : Aikido, Budo, Aikitaiso, Sabre et pratique des armes en général ainsi que tous les sports affinitaires non compétitifs

EXCLUSIONS GENERALES:

Demeurent exclus les risques suivants : infarctus du myocarde, embolie cérébrale, hémorragie méningée, toutes allergies ainsi que leurs conséquences.